



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/C.12/1997/SR.41  
1er décembre 1997

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Dix-septième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE PARTIE (PUBLIQUE)\* DE LA 41ÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 26 novembre 1997, à 15 heures

Président : M. ALSTON

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS

- a) RAPPORTS PRÉSENTES PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMEMENT AUX ARTICLES 16  
ET 17 DU PACTE (suite)  
- RAPPORT INITIAL DE L'AZERBAIDJAN (suite)

---

\* Le compte rendu analytique de la deuxième partie (privée) de la séance est publié sous la cote E/C.12/1997/SR.41/Add.1.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 15 h 5.

EXAMEN DES RAPPORTS (point 6 de l'ordre du jour)

- a) RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT AUX ARTICLES 16 ET 17 DU PACTE

Rapport initial de l'Azerbaïdjan (E/1990/5/Add.30, HRI/CORE/1/Add.41/Rev.2, E/C.12/Q/AZE.1)

1. Sur l'invitation du Président, M. Gadjiev, M. Raqimov, M. Khalafov et Mme Eivazova (Azerbaïdjan) prennent place à la table du Comité.

Article 11

2. Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO dit que d'après un rapport de la Banque mondiale, de nombreux fonctionnaires prélèvent, pour leur profit personnel, des impôts officieux auprès des petites et moyennes entreprises. Elle souhaiterait savoir s'il est exact que de telles exactions sont commises.

3. M. GADJIEV (Azerbaïdjan), répondant aux questions relatives à l'application de l'article 11, dit que la situation économique s'est gravement détériorée et, avec elle, le niveau de vie de la population. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a entrepris de réformer à la fois l'industrie et l'agriculture, notamment avec l'aide de la Banque mondiale.

4. Il est exact que le marché noir, qui existait déjà à l'époque de l'Union soviétique, est relativement développé et constitue une source de revenus pour une part importante de la population.

5. S'agissant de l'agriculture, la loi sur la propriété foncière permet aux citoyens d'acquérir des terres et de les cultiver comme ils l'entendent. Ils peuvent ainsi consommer une partie de leur production et vendre le reste sur les marchés. Par ailleurs, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la structure du secteur agraire. Des résultats encourageants ont été enregistrés, notamment en ce qui concerne la production de céréales. La pêche pratiquée en mer Caspienne constitue également une source de revenus pour une partie de la population.

6. Abordant la question de la fuite des capitaux, M. Gadjiev dit qu'il est très difficile de quantifier ce phénomène et qu'en tout état de cause, les services fiscaux devront redoubler d'efforts pour remédier à ce problème.

7. S'agissant du logement, M. Gadjiev dit qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucun cas d'expulsion forcée. Il précise que le Gouvernement a entrepris la privatisation du parc immobilier tout en conservant le système des logements sociaux fournis par l'Etat à des catégories défavorisées de la population.

8. M. RAGIMOV (Azerbaïdjan) dit qu'avec l'aide de la Banque mondiale, le Gouvernement a lancé un programme d'aide à la création et au développement des petites et moyennes entreprises, qui comporte notamment une simplification de la procédure d'enregistrement au Registre du commerce, des mesures d'incitation fiscale et l'octroi de prêts à des taux raisonnables.

9. En ce qui concerne le niveau de vie, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, qui est calculé en fonction du prix des produits alimentaires, des biens et des services essentiels. Des mesures de protection sociale sont prises en faveur des personnes qui vivent en dessous de ce seuil.

10. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) dit que grâce aux conditions naturelles et climatiques favorables et aux efforts déployés pour restructurer le secteur agraire et développer la production agricole, il devrait être possible de réduire le déficit d'approvisionnement de la population en produits alimentaires de base et d'améliorer la qualité de ces produits.

11. Mme BONOAN-DANDAN souhaiterait avoir des précisions sur la situation dans les camps de réfugiés et sur les mesures prises par le Gouvernement pour régler ce problème.

12. M. TEXIER demande quelles mesures sont prises pour remédier à la pénurie de logements et comment est utilisée l'aide de l'Union européenne destinée aux petits producteurs agricoles.

13. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) dit que le problème des réfugiés pourrait être réglé de manière très simple si les territoires occupés, d'où ces personnes ont été chassées, étaient libérés. Pour l'heure, les réfugiés vivent soit dans des maisons de retraite, des maisons de repos, des centres de vacances et des sanatoriums, situés principalement près de la mer Caspienne, soit dans des villages de tentes. Chaque mois, l'Etat verse à chaque réfugié une allocation qui lui permet de subvenir à ses besoins essentiels. Certains biens sont distribués gratuitement, notamment des vêtements et des titres de transport. Par ailleurs, les enfants de réfugiés sont admis en priorité dans les établissements d'enseignement supérieur, où ils reçoivent un enseignement gratuitement. En outre, de nouveaux emplois sont créés à l'intention des réfugiés. A l'aide de l'Etat et à l'assistance humanitaire internationale viennent s'ajouter les dons des ONG et des associations caritatives nationales.

14. M. GRISSA estime qu'il convient de mettre l'accent non pas sur les causes politiques du problème des réfugiés, mais sur les mesures humanitaires visant à remédier à ce problème.

15. M. SADI souhaiterait quant à lui savoir où en est le processus de paix. En effet, force est de reconnaître que le conflit est à l'origine d'une part importante des problèmes économiques, sociaux et culturels que rencontre l'Azerbaïdjan.

16. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) dit qu'il est difficile de comprendre les conséquences d'un problème sans en connaître les causes. Quoi qu'il en soit, des négociations sont en cours, dans le cadre de l'OSCE, pour régler le conflit. Diverses propositions ont été faites, à savoir la libération des territoires occupés puis la fixation des conditions dans lesquelles s'exercera l'autonomie du Haut-Karabakh, et des mesures à prendre pour assurer la sécurité des habitants de cette région. Le Gouvernement a accepté ces propositions et espère que les négociations seront rapidement couronnées

de succès. En effet, il semble que des progrès aient été récemment enregistrés en ce qui concerne la position de l'Arménie.

17. S'agissant des 2 millions de réfugiés, il est vrai que malgré les efforts déployés par le Gouvernement et l'assistance humanitaire internationale, leurs conditions de vie sont mauvaises, notamment sur le plan sanitaire et médical.

18. En ce qui concerne le logement, le Gouvernement élabore actuellement un programme d'accession à la propriété. Malgré les difficultés économiques, des logements sont construits, notamment à l'intention des personnes handicapées.

19. M. RAGIMOV (Azerbaïdjan) dit que la loi sur la réforme agraire a été adoptée par le Parlement et qu'une commission chargée de son application a été mise en place. Grâce aux fonds alloués par diverses organisations, six fermes pilotes ont été créées et 25 autres devraient l'être prochainement. L'expérience acquise par ces fermes s'avérera très utile pour la privatisation d'autres exploitations agricoles.

#### Article 12

20. M. SADI demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à la situation en ce qui concerne l'eau potable et l'environnement, situation qui, d'après les paragraphes 156, 163 et 164 du rapport, est extrêmement préoccupante.

21. M. RIEDEL, se référant à l'article 12.2 a) du Pacte, souhaiterait connaître les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour faire baisser la mortalité infantile, pour assurer le développement sain de l'enfant et pour augmenter le nombre de pédiatres et de gynécologues qui, d'après le paragraphe 160 du rapport, est très insuffisant.

22. M. ADEKUOYE souhaiterait avoir des précisions sur les soins psychiatriques et sur les mesures prises pour lutter contre la recrudescence de la tuberculose chez les enfants.

23. Mme BONOAN-DANDAN dit que, d'après les informations fournies par une ONG, seules les femmes appartenant à un milieu favorisé peuvent, moyennant finances, accoucher dans des hôpitaux. Ces pratiques sont contraires au principe de la gratuité des soins médicaux énoncé au paragraphe 154 du rapport.

24. D'après une autre ONG, des malades mentaux seraient, faute d'établissements psychiatriques, enfermés dans les mêmes cellules que des prisonniers de droit commun. Enfin, Mme Bonoan-Dandan souhaiterait savoir quelles mesures sont prises pour venir en aide aux enfants de réfugiés qui souffrent de problèmes psychologiques.

25. M. GRISSA dit que, selon certaines informations, dans la région de Bakou, l'eau ne serait pas partout potable et l'air respirable, tant s'en faudrait. Le Gouvernement azerbaïdjanaise prévoit-il de consacrer une partie des recettes du pétrole à la protection de l'environnement et, de façon plus générale, aux activités dites non productives ?

26. M. PILLAY, appuyé par M. TEXIER et Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO, demande si l'Azerbaïdjan envisage de mettre en place une politique nationale de la santé à l'échelle globale.

27. Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO demande, compte tenu du taux élevé de natalité et du grand nombre d'enfants abandonnés, s'il existe un système de planification de la famille.

28. M. AHMED dit que, selon le rapport d'une ONG, le Parlement serait saisi depuis avril 1997 d'un projet de loi sur la santé publique, qui instituerait trois systèmes de soins de santé - un système fédéral, un système municipal et un système privé - qui seraient payants, ce qui mettrait fin à la gratuité des soins en Azerbaïdjan. Qu'en est-il ?

29. M. RATTRAY aimerait savoir si les problèmes qui se posent sont d'une ampleur telle qu'il soit impossible de galvaniser les énergies et la volonté nationales nécessaires pour y faire face et promouvoir le développement du pays.

30. M. GADJIEV (Azerbaïdjan), répondant aux questions qui se rapportent à la santé, dit que l'Azerbaïdjan dispose d'hôpitaux psychiatriques pour le traitement des malades mentaux, d'écoles spécialisées pour les enfants atteints d'arriération mentale ainsi que d'institutions financées et contrôlées par l'Etat qui prennent intégralement en charge les enfants et les adultes souffrant de troubles de cet ordre. Il y a également un programme spécial pour les enfants mentalement attardés, qui applique une pédagogie de pointe.

31. S'agissant de la réforme des services de santé, le Parlement a examiné une loi sur la protection de la santé des personnes qui vivent en Azerbaïdjan. Une réforme du système de santé est à l'étude. Avec l'aide d'organismes internationaux, notamment l'UNICEF, des projets pilotes sont en cours de réalisation dans une région du pays jusqu'à la fin de 1997. Si les résultats obtenus sont satisfaisants, la réforme sera étendue à tout le pays. Le Parlement est également saisi d'un projet de loi qui instituerait un régime d'assurance maladie tant obligatoire que volontaire. Toutefois, la gratuité des soins serait entièrement maintenue pour les personnes à faibles revenus. Actuellement, les services médicaux sont gratuits pour tous et dans toutes les régions du pays. Certes, l'Azerbaïdjan manque d'équipements, mais beaucoup a été fait ces dernières années : ouverture d'un centre d'ophtalmologie et d'un centre d'oncologie à Bakou, construction de plusieurs maternités et de deux centres de réadaptation pour handicapés, entre autres. Enfin, des établissements spécialisés accueillent, sur décision judiciaire, les auteurs d'actes graves reconnus irresponsables par les tribunaux.

32. Il n'y a pas de planification de la famille en Azerbaïdjan. L'Etat ne s'ingère pas dans la vie privée des citoyens, qui prennent dans ce domaine les mesures qui leur paraissent appropriées. Le nombre de mariages a diminué de moitié, mais très peu d'enfants naissent hors mariage ou sont abandonnés. Cela s'explique par les traditions en vigueur en Azerbaïdjan. Il n'appartient donc pas au Gouvernement de réglementer la maternité.

33. M. Gadjiev explique que les recettes du pétrole seront investies en partie dans la production proprement dite et en partie également dans le secteur de la santé, dans la protection de l'environnement, dans le domaine social et dans l'éducation.

34. Enfin, en ce qui concerne la protection du travail, le code du travail traite des divers aspects de cette question. Le Parlement a adopté une loi qui vise à améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail et qui prévoit des sanctions contre les employeurs qui enfreignent la législation. Des lois protègent également la famille et la victime en cas d'accident du travail, de décès et d'invalidité. Le nombre des accidents du travail a reculé : de 433 en 1994, il est passé à 200 en 1995 pour descendre à 180 seulement en 1996. En 1997, un décret présidentiel a créé un service spécial d'inspection nationale du travail ayant des agences dans les différentes régions de l'Azerbaïdjan. Ce service est chargé de veiller à l'application de la législation du travail, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité et les conditions de travail. Des inspecteurs sont également détachés par les syndicats.

35. Pour Mme BONOAN-DANDAN, il ne suffit pas de réaffirmer que les soins de santé sont gratuits lorsqu'il est fait état de pratiques qui s'apparentent à de la corruption, qui plus est dans un domaine aussi sensible que celui de la santé de la population en général et de la santé génésique en particulier, et qui concerne donc un droit fondamental de la femme. Informé de tels faits, un Etat se doit de les vérifier.

36. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) répond qu'il faut, bien entendu, s'en occuper et que pareille pratique est honteuse, mais qu'en ce qui concerne le cas concret évoqué, il doit s'agir d'un cas ponctuel, isolé, et non d'une situation généralisée. Les médecins dont les études ont été gratuites sont tenus de ne pas faire payer aux patients les soins qu'ils dispensent. Pour ce qui est de la santé génésique, il existe des consultations de maternité partout dans le pays, et chaque femme peut accoucher chez elle avec l'aide d'un praticien qualifié. Dans les plus brefs délais, les régions les plus reculées ont accès à tous les types de services grâce aux liaisons aériennes.

#### Articles 13 et 14

37. M. SADI dit que l'éducation apparaît comme une priorité élevée en Azerbaïdjan. D'après la loi sur l'éducation mentionnée au paragraphe 166 du rapport, "elle est d'une importance fondamentale ... Le système éducatif ... repose sur des fondements nationaux et des valeurs humaines universelles". Cependant, selon des informations émanant d'une ONG digne de foi, aujourd'hui ce secteur serait en chute libre. Le Ministère de l'éducation ne pourrait plus exercer suffisamment de contrôle sur le système d'enseignement. Les salaires des enseignants seraient parmi les plus bas. Pour un pays qui, lorsqu'il faisait partie de l'ex-URSS, était connu pour la qualité de son enseignement et ses résultats dans ce domaine, il est regrettable qu'il n'en soit plus ainsi une fois le pays devenu indépendant. Que se passe-t-il ? De nouvelles mesures sont-elles envisagées pour remédier à la situation ?

38. M. ANTANOVICH dit qu'il semble que l'Azerbaïdjan occupe la première place dans le monde musulman pour la qualité de son enseignement et le taux d'alphabétisation de sa population. Il semble aussi que le problème de l'exode des compétences dont souffrent tous les pays de la CEI se pose avec moins d'acuité en Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan a-t-il conservé le niveau qui était le sien ? Quelle est la part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation ? Combien d'élèves font des études supérieures ? Dans quel type d'établissements ? Des établissements privés ou publics ? Quelle est la proportion de ces deux types d'établissements ?

39. M. MARCHAN ROMERO constate qu'au paragraphe 167 du rapport il est dit que "Les citoyens sont libres de choisir le type d'enseignement et d'établissement ainsi que la langue d'enseignement qu'ils souhaitent", mais qu'il est fait état au paragraphe 7 du document de base d'une "république multinationale" composée d'Azéris, de Russes, d'Arméniens, de Lezghs, d'Avars, d'Ukrainiens, etc. Il aimerait savoir concrètement dans quelle langue l'enseignement est dispensé, et dans quelle mesure les citoyens sont libres de choisir "la langue d'enseignement qu'ils souhaitent".

40. M. CEVILLE dit que la loi sur l'éducation du 7 octobre 1992 mentionnée au paragraphe 166 du rapport réaffirme le droit de tous les citoyens à l'éducation alors que, selon le rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté, les dépenses consacrées à l'éducation ont baissé de 25 %, et le nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires de 50 %. Quelles mesures sont prises par le Gouvernement pour améliorer le système et éviter qu'il ne continue de se dégrader, bref, pour ouvrir à tous l'accès à l'éducation ?

41. M. WIMER aimerait savoir quel rôle joue la langue russe. S'agit-il d'une sorte de lingua franca ? Combien de personnes parlent l'azéri, le russe ? Dans quel cas ces langues et d'autres langues sont-elles utilisées ? Dans quelle langue l'enseignement est-il dispensé aux différents niveaux ? Quelle est la politique linguistique du Gouvernement azerbaïdjanaise ?

42. M. THAPALIA constate que la qualité de l'enseignement semble s'être considérablement dégradée ces derniers temps et qu'une participation des familles serait requise au détriment des plus pauvres d'entre elles. Il semblerait que l'administration demande aux familles de participer à l'entretien des établissements scolaires et aux réparations. Les familles qui le peuvent feraient donner à leurs enfants des cours privés pour compenser la mauvaise qualité de l'enseignement. Comment le pays en est-il arrivé là ? Que fait le Gouvernement pour remédier à cette situation ? Les droits de l'homme sont-ils enseignés ?

43. M. ADEKUOYE dit qu'il n'est fait aucune référence, dans le rapport de l'Etat partie, aux difficultés rencontrées dans ce domaine. Rencontre-t-il des difficultés ? Dans l'affirmative, de quel ordre sont-elles ? Quelles solutions ont été retenues ou sont envisagées ? Quel est le taux d'abandon à tous les niveaux de l'enseignement ? Quel est le taux de réussite à chacun de ces niveaux ? Combien en coûte-t-il à une famille d'envoyer un enfant à l'école, non en frais de scolarité, mais pour l'achat de manuels, l'entretien de l'enfant, etc. ?

44. M. GRISSA note que l'Azerbaïdjan compte aujourd'hui plus de 200 mosquées, cinq églises orthodoxes russes, trois synagogues, une église orthodoxe géorgienne, etc. (par. 8 du document de base). Il aimeraient en savoir plus sur l'enseignement religieux. Incombe-t-il aux seuls parents ? Des institutions privées l'assurent-elles ? Les écoles publiques sont-elles laïques ? Quelle est l'attitude du Gouvernement en la matière ?

45. Se référant au paragraphe 174 du rapport, M. RATTRAY se demande si l'on assiste réellement à une privatisation du système scolaire en Azerbaïdjan, avec ce que cela implique au plan financier et en ce qui concerne l'accès des personnes les plus défavorisées. Il aimerait également savoir s'il existe une différence dans la qualité de l'enseignement dispensé, selon que l'établissement est payant ou non.

46. Relevant qu'il n'a pas été répondu à la question 40 dans les réponses écrites, Mme JIMENEZ BUTRAGUEÑO demande quelle est la place accordée à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en Azerbaïdjan. Elle s'étonne par ailleurs que la République azerbaïdjanaise n'ait pas encore ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aimerait savoir si elle envisage de le faire. Elle souhaiterait également obtenir des précisions sur la situation des femmes dans l'enseignement supérieur (quel est le nombre d'étudiantes ? Sont-elles aussi nombreuses que les étudiants ? Y a-t-il des enseignantes ? ...) et savoir si l'université entretient des relations avec le monde de l'entreprise.

47. M. KHALAFOV (Azerbaïdjan) déclare que son pays a toujours accordé la plus haute importance à l'éducation et que, comme cela apparaît dans le rapport, 15 % du budget national est consacré aux dépenses d'éducation. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont gratuits et, partant, accessibles à tous. Le passage d'un système totalitaire au système de l'économie de marché a permis à l'Azerbaïdjan de développer l'enseignement privé. Des établissements d'enseignement secondaire et des centres universitaires privés ont ainsi été créés. La qualité de l'enseignement est meilleure dans les établissements d'enseignement supérieur du secteur privé que dans ceux du secteur public. Presque tous les centres universitaires ont des facultés où l'enseignement est dispensé dans plusieurs langues, aussi bien en russe qu'en azéri ou que dans d'autres langues des minorités. M. KHALAFOV fait par ailleurs observer que l'on ne saurait se fonder uniquement sur les chiffres tirés de rapports d'ONG - et qui ont été mentionnés par certains membres du Comité - pour se faire une opinion de la situation qui prévaut dans le pays en matière d'éducation, ces données ne semblant pas toujours être parfaitement fiables.

48. Se faisant l'interprète des membres du Comité, le PRESIDENT attire l'attention de la délégation sur le fait que, dans ses travaux, le Comité s'appuie sur toutes les sources dont il dispose (gouvernementales, non gouvernementales, presse, etc.) pour procéder à l'évaluation de la situation dans le pays concerné.

49. M. KHALAFOV (Azerbaïdjan) précise qu'il ne s'agissait là que d'une brève observation et assure les membres du Comité de la collaboration de la délégation. En réponse à Mme Jimenez Butragueño sur la question de l'adhésion de l'Azerbaïdjan à la Convention sur l'élimination de toutes les formes

de discrimination à l'égard des femmes, il déclare que la République azerbaïdjanaise a effectivement l'intention d'adhérer à cette convention et qu'un rapport initial élaboré à cet effet a déjà été présenté et sera étudié en janvier 1998. En ce qui concerne la question des établissements où l'enseignement est dispensé dans les langues des minorités nationales, il précise qu'après l'accession du pays à l'indépendance, de nouveaux établissements d'enseignement supérieur publics offrant un enseignement dans les langues des minorités ont été ouverts, en particulier dans les régions où celles-ci sont les plus nombreuses. M. Khalafov ajoute que nombre de programmes concernant l'enseignement en Azerbaïdjan ont par ailleurs été mis au point avec le concours d'organisations internationales, notamment l'UNESCO.

50. En ce qui concerne les difficultés rencontrées dans ce secteur, il déclare que le financement est insuffisant à tous les niveaux. Ainsi la réforme du système de l'enseignement supérieur n'a pas encore pu être menée à bonne fin. Toutefois, la sélection effectuée à l'entrée de ces établissements est aujourd'hui plus juste, les étudiants étant sélectionnés en fonction de leurs capacités et de leurs études antérieures. La politique menée par le Gouvernement est aussi plus libérale. Les établissements d'enseignement supérieur publics disposent en effet aujourd'hui d'une plus grande indépendance, la quasi-totalité des problèmes qui se posent étant réglés à leur niveau.

51. En ce qui concerne la politique linguistique de l'Azerbaïdjan, M. GADJIEV (Azerbaïdjan) déclare que l'azéri est la langue officielle et qu'il est utilisé dans tous les établissements d'enseignement, mais que par ailleurs le libre choix de l'utilisation de la langue est parfaitement respecté, par exemple dans le cas d'affaires judiciaires lorsque des services d'interprétation sont nécessaires. S'agissant de la religion, il dit que la Constitution azerbaïdjanaise garantit la liberté de culte. Comme il a d'ailleurs déjà été indiqué précédemment, la population azerbaïdjanaise est composée de personnes de différentes confessions (musulmans, chrétiens, israélites). En outre, l'Azerbaïdjan a conservé les institutions supérieures en place avant l'accession à l'indépendance.

52. En réponse à M. Wimer, Mme EIVAZOVA (Azerbaïdjan) dit que tous les citoyens azerbaïdjanais parlent leur langue maternelle et que, pour des raisons historiques, plus de 80 % de la population connaît également le russe. L'Azerbaïdjan n'a jamais considéré le bilinguisme comme étant un aspect négatif, c'est bien au contraire une chose dont il est extrêmement fier. Le Gouvernement fait d'ailleurs tout son possible pour le maintenir. En ce qui concerne la situation des femmes, les autorités ont conservé le système scolaire en vigueur sous le régime soviétique, où la scolarité était obligatoire pendant dix ans, et l'Etat fournit une aide à tous les niveaux en matière d'éducation, du jardin d'enfants jusqu'à l'université. Les femmes représentent notamment plus de 60 % des personnes ayant suivi un enseignement supérieur, 70 % environ du personnel enseignant, 80 % environ des médecins et autre personnel médical et 15 % des membres du Parlement. Le seul problème qui vient noircir ce tableau se situe au niveau des régions accueillant des réfugiés, où les conditions normales pour assurer l'éducation n'existent ni pour les filles ni pour les garçons. En outre, de façon plus générale, les femmes et les enfants réfugiés demeurent dans une situation très précaire (manque de nourriture, de soins médicaux ...) malgré les efforts financiers du

Gouvernement azerbaïdjanais et l'assistance de la communauté internationale, et les autorités ont, il est vrai, encore beaucoup à faire dans ce domaine. Mme Eivazova réaffirme que les femmes ne font pas l'objet de discrimination en Azerbaïdjan et qu'à cet égard, le pays s'enorgueillit de son passé et espère avoir tout lieu de pouvoir également s'enorgueillir de son avenir.

53. M. WIMER précise qu'il voulait simplement obtenir de plus amples renseignements sur le bilinguisme en Azerbaïdjan, mais qu'il ne portait en aucun cas de jugement de valeur sur cette question.

#### Article 15

54. Mme BONOAN-DANDAN attire l'attention sur le fait qu'il n'a pas été répondu aux questions 41 et 42 dans les réponses écrites.

55. Le PRESIDENT dit que les réponses contiennent des statistiques, mais qu'elles ne fournissent en effet aucune autre indication sur ces points.

56. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) dit qu'en ce qui concerne l'exode de "l'intelligentsia créative", 200 personnes ont quitté le pays - parmi lesquelles des solistes, des musiciens, des enseignants qui exercent aujourd'hui leur activité à l'étranger - et que ce phénomène semble être motivé principalement par des besoins matériels. L'Azerbaïdjan considère qu'il est tout à fait normal qu'un pays relativement développé qui estime avoir besoin de "maîtres" dans un domaine fasse appel à des personnes d'autres pays. Il s'agit là d'une forme de contribution au développement culturel. S'agissant de l'incidence des difficultés économiques rencontrées par l'Azerbaïdjan sur la publication de livres et de périodiques, M. Gadjev précise que le pays publie jusqu'à 700 journaux dont deux seulement appartiennent à l'Etat. Tous les autres sont des publications indépendantes dans lesquelles différents types d'organisations (partis, mouvements non officiels, ...) font part de leurs prises de position. L'Azerbaïdjan se heurte néanmoins dans ce domaine à la complexité des problèmes financiers rencontrés, ainsi qu'au manque de papier et d'équipements. Pour ce qui est de la culture en général, l'Etat s'efforce d'assurer sa promotion. Quarante mille personnes exercent une activité culturelle. Le premier opéra du monde musulman a été composé en Azerbaïdjan, et l'Azerbaïdjan développe sa musique nationale. Les autorités s'emploient également à protéger le patrimoine national.

57. M. GADJIEV (Azerbaïdjan) précise que les membres de "l'intelligentsia créative" qui ont quitté le pays sont essentiellement des Azéris. Les salaires étant très bas en Azerbaïdjan, il est normal que ces artistes répondent aux invitations d'autres pays soucieux de favoriser leur essor culturel. En ce qui concerne la fourniture de manuels scolaires, le Gouvernement russe a fait don à l'Azerbaïdjan de livres publiés à Moscou et destinés aux écoles primaires. Le Gouvernement azerbaïdjanais produit lui aussi du matériel didactique, qui est livré aux écoles sans passer par des intermédiaires commerciaux. Certes, les difficultés économiques se répercutent sur la qualité de l'enseignement, mais le pays dispose de réseaux de bibliothèques fonctionnant dans chaque établissement et auxquels ont accès tous les étudiants.

58. M. GRISSA est surpris d'entendre que le Gouvernement russe a fait don d'ouvrages scolaires à l'Azerbaïdjan. En effet, on peut penser que ces ouvrages, à moins qu'ils ne portent sur des matières scientifiques, ont été élaborés dans le contexte russe et sont donc destinés à des élèves russes. Comment l'Azerbaïdjan les a-t-il adaptés à ses propres réalités ? Les deux pays ont-ils le même programme scolaire ?

59. M. GADJIEV dit que ces ouvrages sont destinés aux établissements enseignant en russe et aux étudiants ayant choisi un enseignement dans cette langue. De plus, l'Azerbaïdjan n'a que récemment accédé à l'indépendance et son programme scolaire est semblable à celui de la Russie. Il existe entre les ministères de l'éducation des deux pays une coopération étroite, marquée par un échange de cadres et d'expérience.

60. Le PRESIDENT dit que le Comité a achevé l'examen du rapport initial de l'Azerbaïdjan. Il remercie la délégation azerbaïdjanaise d'avoir pris part au dialogue dans un esprit constructif et annonce que le Comité adoptera ses conclusions finales à une séance ultérieure.

61. M. GADJIEV remercie les membres du Comité de leur attention et de leur patience. Si certaines réponses fournies par sa délégation ont pu étonner, c'est essentiellement parce que son pays n'a que peu d'expérience dans la participation à des réunions d'un tel niveau. Il reconnaît que beaucoup reste à faire en Azerbaïdjan pour appliquer chaque article du Pacte, mais assure le Comité qu'aucun effort ne sera ménagé dans ce sens. A cet égard, le Gouvernement tiendra compte des observations et des conclusions du Comité. Les Azerbaïdjanais sont convaincus qu'ils réussiront à surmonter leurs difficultés actuelles, que la paix sera conclue avec l'Arménie, que les réfugiés rentreront chez eux et qu'enfin l'Azerbaïdjan redeviendra, à l'instar des autres pays du Caucase, une terre bénie.

La partie publique de la séance prend fin à 17 h 30.

-----